

// Montefiore Investment 2021 article 29

June 2022



Agenda

- 1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG
- 2 Moyens internes déployés
- 3 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance
- 4 Stratégie d'engagement de l'entité
- 5 Alignement Taxonomie et focus sur les énergies fossiles
- 6 Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone
- 7 Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- 8 Critères ESG dans la gestion des risques & Respect de critères méthodologiques
- 9 Publication d'un plan d'amélioration continue

Approche de durabilité (1/4)

Montefiore – investisseur responsable

2005 - Création

- Les valeurs du développement durable sont inscrites dans la vision de la société d'investissement depuis sa création en 2005
- L'investissement responsable est déjà un pilier de notre stratégie car le capital humain et l'éthique sont des valeurs profondément ancrées

2013 - Renforcement des processus ESG

- Nomination d'une équipe dédiée, dirigée par Daniel Elalouf, MD et associé de Montefiore Investment
- Formalisation de la charte ESG MI
- Formation ESG des membres de l'équipe Montefiore
- Diagnostic réalisé sur les sociétés de portefeuille du Fond I et Fond II
- Signature des UN PRI (Principles for Responsible Investment) et chartes AFIC



2016-2020 - Renforcement des processus ESG : Amélioration continue

- Due Diligence ESG des sociétés du portefeuille dans le cadre du processus de levée de fonds MI V (30 DD menées par les principaux LPs internationaux en 2019)
- Une notation « A » par l'UNPRI depuis 2016
- Recrutement d'un responsable ESG, Johann Greissler et plus tard d'un responsable développement durable, Olivier Nataf
- Intégration de l'ESG dans le processus d'investissement
- Création d'un processus de reporting ESG avec l'aide d'un consultant externe
- Reporting complété annuellement par le Fond III, IV et V et Nov Tourisme



Approche de durabilité (2/4)

Introduction

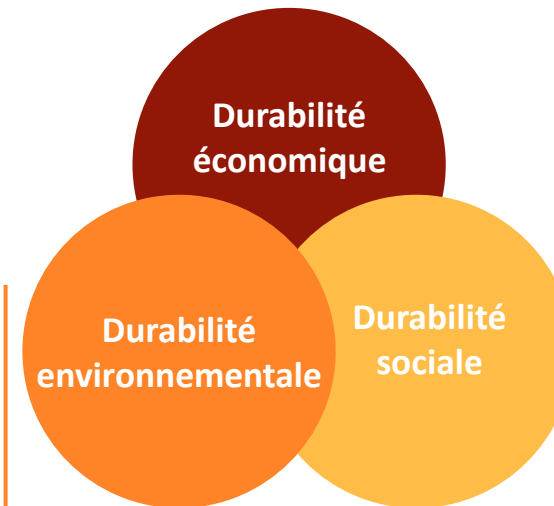
Montefiore Investment agit **comme investisseur responsable au sein de PME** opérant dans le secteur des services.

Depuis sa création, **la responsabilité, l'éthique et les valeurs humaines** sont au cœur de notre modèle d'affaires et de nos opérations.

Notre mission en tant qu'investisseur responsable est de faire **des choix d'investissement pertinents et d'accélérer la croissance durable** sur l'ensemble de notre portefeuille afin de créer de la valeur et des rendements à long terme.

Le développement durable doit être porté à travers trois dimensions clés

Nous renforçons les fondamentaux économiques de notre portefeuille par des initiatives et des investissements durables. L'objectif est de délivrer une croissance et une rentabilité tout en renforçant la pérennité de l'entreprise et de ses écosystèmes.



Nous évaluons les risques environnementaux afin de les atténuer et nous les intégrons dans la stratégie de réduction des impacts négatifs. Nous recherchons également activement des moyens de générer un impact environnemental positif grâce à des initiatives ou des projets innovants.

Nous souhaitons soutenir la création d'emplois durables en France et en Europe. L'objectif est de développer le capital humain et de permettre aux collaborateurs de participer à la création de valeur, tout en favorisant l'inclusion et en garantissant un niveau éthique élevé dans l'ensemble de notre portefeuille.

Approche de durabilité (3/4)

Trois principes directeurs clés ont émergé grâce à un travail collaboratif en équipe réalisé en janvier 2022 ...



Soutenir la transformation durable dans l'ensemble de notre portefeuille



Faire preuve d'exemplarité et progresser



Financer les initiatives et l'innovation à impact positif

...dont les principaux objectifs quantitatifs ont été fixés autour de quatre dimensions pour 2030

	Portefeuille	Société de gestion
Emploi	9000 emplois nets créés en Europe et 18 000 emplois bruts créés	Conserver un taux de turnover très faible dans un contexte de croissance
Parité hommes-femmes	35% de femmes aux comités exécutifs	40% de femmes dans les équipes d'investissement
Partage de la création de valeur	80% des sociétés avec un mécanisme d'association à la création de valeur lorsque nous sommes investisseur significatif*	>95% des employés bénéficient d'un mécanisme de partage de valeur
Climat	70% des sociétés avec un calcul de l'emprunte carbone et une trajectoire de réduction	Stratégie climat auditée alignée sur les normes Net Zéro

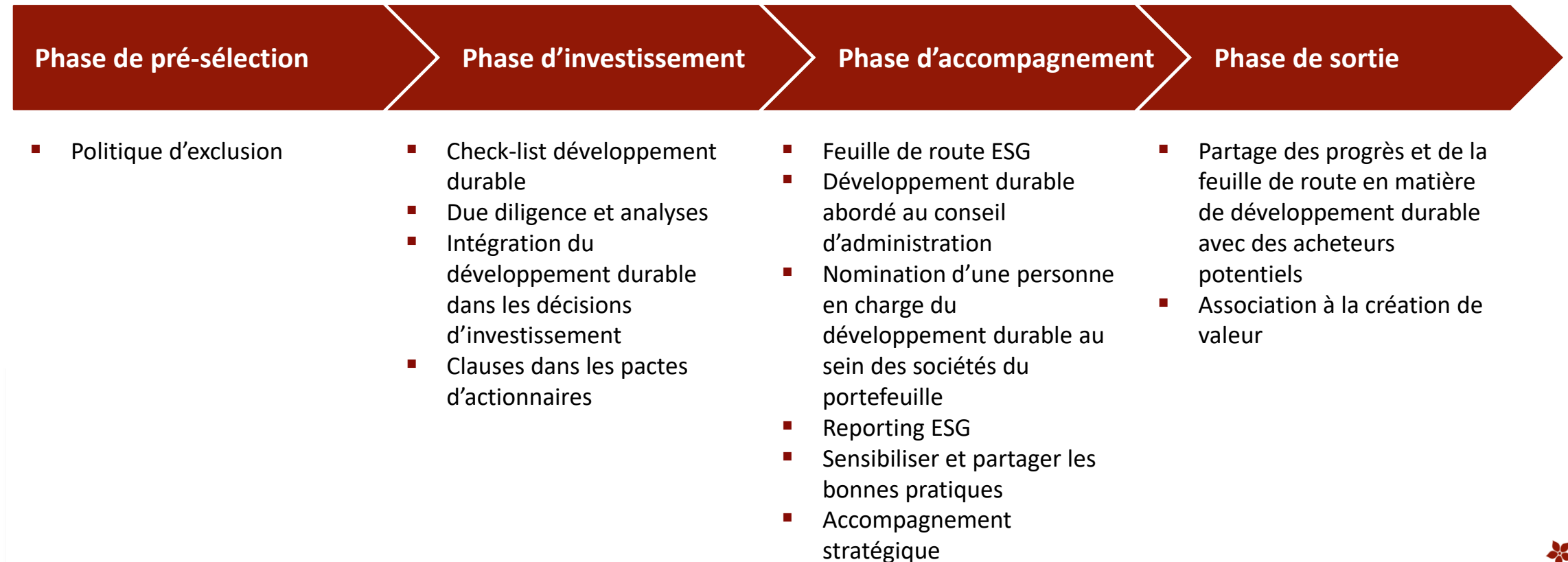
Les progrès seront suivis de près au cours des huit prochaines années. Les KPIs correspondants sont signalés dans le rapport : [Roadmap](#)

*Mécanisme d'association à la création de valeur au-delà du CODIR dans les sociétés où Montefiore détient plus de 25% du capital et des sièges au Board

Approche de durabilité (4/4)

Montefiore Investment s'engage à intégrer systématiquement les risques de développement durable et les principaux impacts négatifs dans ses processus d'investissements

Le processus d'investissement suivant est applicable à tous les fonds gérés par Montefiore Investment et pour tous les investissements effectués à partir de 2022



Communication – fréquences et moyens

Montefiore réalise un reporting annuel comprenant des données consolidées sur les fonds en cours.

En 2021 il y a deux rapports : l'un sur les fonds MI3, MI4, MI5 et l'autre sur le fonds tourisme

Par ailleurs l'ESG est abordé lors des grands meetings investisseurs. A titre d'exemple l'Investor Day du 17 mai, regroupant un grand nombre de souscripteurs, intégrait une section ESG.

En outre, Montefiore répond aux demandes des investisseurs et de France Invest en fonction des demandes.

A titre d'exemple, en 2021 Montefiore Investment a répondu au questionnaire France Invest sur la société de gestion et sur les participations.

Enfin, Montefiore communique dans plusieurs supports sur tout ou partie de ses engagements et son approche ESG : site web, rapport annuels...

Note : MI ne gère à date aucun fonds article 8 ou article 9 mais envisage de passer ses fonds MI3, MI4, MI5 et le fonds tourisme en article 8 en 2022.

Agenda

- 1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG
- 2 Moyens internes déployés
- 3 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance
- 4 Stratégie d'engagement de l'entité
- 5 Alignement Taxonomie et focus sur les énergies fossiles
- 6 Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone
- 7 Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- 8 Critères ESG dans la gestion des risques & Respect de critères méthodologiques
- 9 Publication d'un plan d'amélioration continue

Moyens internes déployés

Des moyens significatifs sont déployés pour adresser les sujets ESG

- En interne, Daniel Elalouf Partner & Managing Director ainsi que Johann Greissler, responsable des relations investisseurs et Solène Olivier, membre de l'équipe d'investissement, y allouent une partie de leur temps afin d'appuyer l'action d'Olivier NATAF, Head of Sustainability and Impact chez Montefiore Investment.
- En externe, Montefiore a recours
 - A l'outil Reporting21 et le soutien de leurs équipes sur la réalisation du reporting
 - A des conseils externes comme soutien pour revoir la politique ESG (notamment fin 2021 / début 2022)
 - A des conseils externes pour réaliser des Due Diligences : budget 15 à 25k€, réalisées systématiquement pour les nouveaux investissements

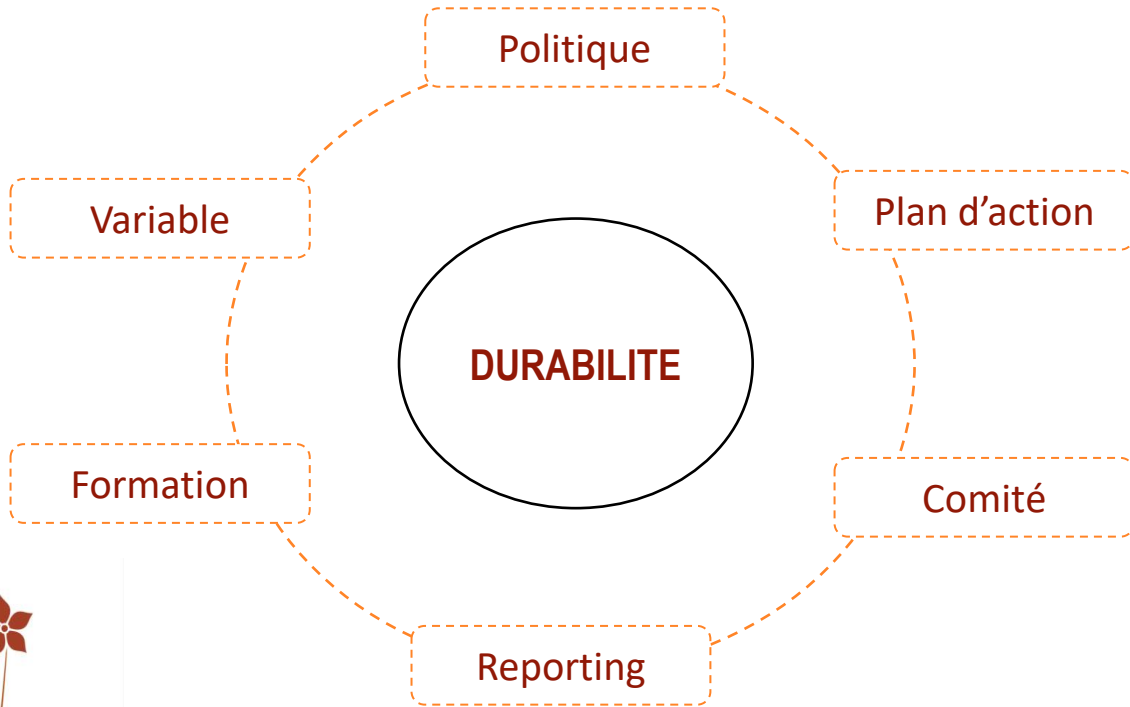


Agenda

- 1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG
- 2 Moyens internes déployés
- 3** > Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance
- 4 Stratégie d'engagement de l'entité
- 5 Alignement Taxonomie et focus sur les énergies fossiles
- 6 Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone
- 7 Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- 8 Critères ESG dans la gestion des risques & Respect de critères méthodologiques
- 9 Publication d'un plan d'amélioration continue

Gouvernance

Des process de gouvernance pour s'assurer du déploiement des actions ESG.



Un comité regroupant des collaborateurs avec des séniorités et des responsabilités diverses

Membres pour l'année 2022



Daniel Elalouf : Directeur Général - Associé



Alexandre Bonnecuelle : Associé



Camille Claverie : Directrice



Olivier Nataf : Responsable du développement durable



Solène Olivier : chargé d'affaire senior



Alicia Tang-Lips : Responsable de la communication



Johann Greissler : Relation Investisseurs - ESG

Agenda

- 1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG
- 2 Moyens internes déployés
- 3 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance
- > 4 Stratégie d'engagement
- 5 Alignement Taxonomie et focus sur les énergies fossiles
- 6 Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone
- 7 Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- 8 Critères ESG dans la gestion des risques & Respect de critères méthodologiques
- 9 Publication d'un plan d'amélioration continue

Stratégie d'engagement

I. Suivi des participations

Montefiore Investment réalise un suivi actif de ses participations et des secteurs dans lesquels elles évoluent.

Lors de ses investissements, Montefiore Investment demande systématiquement un siège aux instances de gouvernance des sociétés (cotées et non cotées). La représentation de la société de gestion dans les différentes instances de gouvernance ainsi que les nombreux échanges avec les dirigeants permettent un suivi actif des participations.

Montefiore Investment s'attache au suivi des cas stratégiques, des situations financières et non-financières, des différents risques liés à l'activité, des évolutions capitalistiques des entreprises, des secteurs d'activité ainsi que des risques sociaux et environnementaux de l'ensemble des sociétés dans lesquelles elle investit.

II. Accompagnement des dirigeants

Montefiore Investment entretient un dialogue continu avec les dirigeants des sociétés en portefeuille, que ce soit dans le cadre des différents comités et conseils d'administration ou lors de réunions et échanges fréquents avec le management.

Cet accompagnement intervient tout au long de la vie d'une participation en portefeuille et porte principalement sur la stratégie, le suivi des risques, la gouvernance, les aspects économiques ainsi que les enjeux sociaux et environnementaux.

En tant que signataire des UNPRI, Montefiore Investment s'attache à intégrer les thématiques ESG dans les discussions avec les participations. Ces thématiques font l'objet de réunions et/ou reporting spécifiques.

III. Exercice des droits de vote

La prise de décision en matière de vote aux AG des sociétés détenues par les véhicules gérés par Montefiore Investment est confiée aux membres de l'équipe d'investissement possédant des sièges aux différents comités.



Stratégie d'engagement

IV. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Montefiore Investment se donne les seuils d'intervention suivants pour participer de façon systématique aux votes :

- Au-delà d'un seuil de détention de 5% des droits de vote par société ;
- Au-delà d'un seuil individuel de détention représentant plus de 8% de l'actif d'un FIA géré ;
- Au-delà d'un seuil global de détention représentant plus de 5% de la totalité des actifs des FIA gérés.

Ces seuils d'intervention visent à privilégier la souplesse et la rapidité en matière de décisions d'investissement. Au-delà de ces seuils, Montefiore Investment considère que les positions prises sur les sociétés s'inscrivent dans le long terme et nécessitent un suivi plus rapproché.

Montefiore Investment se réserve la possibilité de ne pas exercer les droits de vote détenus par ses fonds dans les cas suivants, même si les seuils ci-dessus sont atteints :

- Lorsque le vote nécessite le blocage des titres pendant une période longue, limitant ainsi la liquidité et empêchant de profiter d'opportunités de marché ;
- Lorsque le vote entraîne des coûts administratifs prohibitifs.
- Dans le cas particulier où les titres auraient fait l'objet d'une cession temporaire au moment de l'exercice des droits de vote, Montefiore Investment ne prévoit pas de rappeler les titres et n'exerce pas ses droits de vote.

Enfin, Montefiore Investment se réserve la possibilité de voter en toute occasion même lorsque les participations détenues dans les portefeuilles gérés sont en dessous des seuils évoqués ci-dessus.

V. Modalités pratiques

Montefiore Investment, en tant que société de gestion, respecte les principes de déontologie professionnelle qui lui sont applicables. Notamment, l'identification et le traitement de tout conflit d'intérêt potentiel.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêt susceptible d'affecter le libre exercice des droits de vote. La société de gestion a mis en place une procédure spécifique à la gestion des conflits d'intérêts en accord avec les règles établies dans le Code de Déontologie.

Le responsable de la conformité et du contrôle interne veille au respect de ces principes.

Le RCCI ou son délégataire contrôle au minimum une fois par an que la politique de vote est bien accessible sur le site internet de Montefiore Investment. Conformément à la réglementation Montefiore Investment rend compte, dans le rapport annuel des FIA gérés, de sa pratique en matière d'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus dans les fonds concernés.

Stratégie d'engagement

VI. Engagement actionnarial au service de l'environnement, de la transition énergétique et écologique

Montefiore Investment utilise l'exercice de ses droits de vote comme un levier essentiel pour inciter les entreprises qu'elle accompagne à placer les sujets environnementaux au cœur de leurs stratégies.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie durabilité mise en place par Montefiore Investment.

Montefiore Investment s'engage à voter positivement aux décisions dès lors qu'elle considère que celle-ci permettent une amélioration des pratiques de la société et qu'elle ne vont pas à l'encontre des intérêts des investisseurs.

L'engagement actionnarial contribue à protéger la valeur des actifs des fonds.



Agenda

- 1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG
- 2 Moyens internes déployés
- 3 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance
- 4 Stratégie d'engagement de l'entité
- > 5 Alignement Taxonomie et focus sur les énergies fossiles
- > 6 Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone
- > 7 Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- 8 Critères ESG dans la gestion des risques & Respect de critères méthodologiques
- 9 Publication d'un plan d'amélioration continue

Références aux standards internationaux

Taxonomie

- Montefiore a déployé son outil pour reporter sur la taxonomie en demandant à ses participations le % d'éligibilité et d'alignement. En 2021, il semble que certaines sociétés n'ont pas encore fait ce travail d'analyse. Dès lors que les infos seront à même de remonter, Montefiore pourra les publier.
- Montefiore ne se donne pas d'objectif en matière d'alignement sur les prochains fonds pour deux raisons
 - D'une part, les secteurs dans lesquels Montefiore investit ne sont souvent pas éligibles à la taxonomie climat
 - D'autre part, Montefiore n'a pas vocation à n'investir que dans des sociétés avec un certain niveau d'alignement. Nous avons choisi d'être en mesure d'accompagner les sociétés dans leur transition durable.
 - C'est pourquoi, lorsque les activités sont éligibles, la mission de Montefiore sera de faire progresser les sociétés sur leur pourcentage d'alignement.

Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone

- Montefiore a réalisé un bilan carbone de l'année 2021 en 2022. Cela a donné lieu à une estimation des émissions scope 1,2 et 3 qui intègre les émissions du Portefeuille.
- De cette estimation a découlé une stratégie climat pour adresser les points les plus importants afin d'avoir une stratégie bas carbone.
- Plus de 99% des émissions proviennent du portefeuille, aussi l'action doit avant tout intégrer les sociétés du portefeuille comme le suggère la méthodologie SBTi.
- Montefiore s'est donc fixé des objectifs qui lui permettront d'avoir une stratégie netzero au plus tard d'ici 2030 : Montefiore vise d'avoir 33% des sociétés du portefeuille (dans lesquelles nous avons plus de 25% du capital et des sièges au board) avec une trajectoire bas carbone d'ici 2025, 70% d'ici 2030, 100% d'ici 2035.

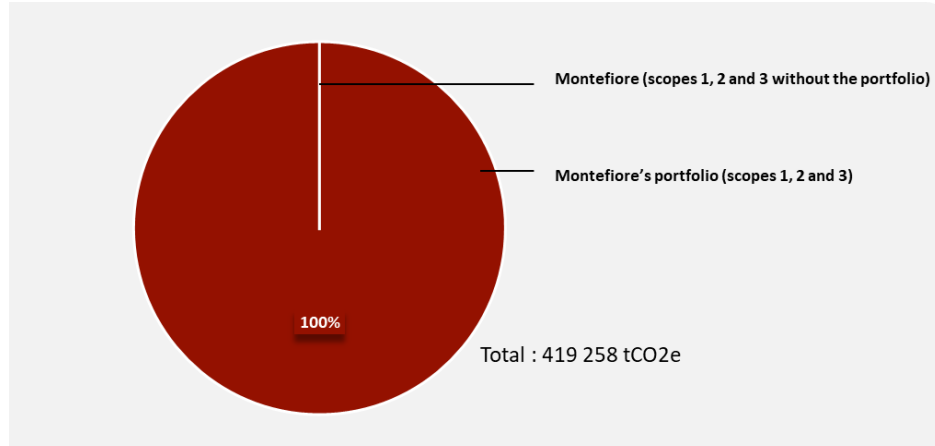
Biodiversité

- Montefiore demande dans chaque reporting, à ses participations, si il y a des enjeux de biodiversité, afin, le cas échéant, d'être en mesure d'en discuter au board et de les mitiger.
- Dès lors que le groupe de travail sur la biodiversité aura rendu les résultats de son étude, Montefiore étudiera les propositions pour mettre en place une stratégie de biodiversité.



Zoom sur les émissions de CO2

Extraits du bilan carbone



- ✓ - Plus de 99% des émissions proviennent du Portefeuille
- ✓ - 80% des émissions proviennent de 5 sociétés
- ✓ - Les émissions de la Société de Gestion hors portefeuille représentent environ 360tCO2
- ✓ - Au sein des 360tCO2 les achats de services et matériel représentent 250tCO2
- ✓ - Le scope 1 & 2 de Montefiore représente 12T

Zoom sur la stratégie climat

Scope	Emissions	% des émissions	ACTION
Portfolio	Toutes	99,9%	Encourager les sociétés en portefeuille dans lesquelles nous sommes actionnaire significatif (25% de l'actionnariat et des sièges au conseil d'administration) à réalisé un bilan carbone et à adopter une stratégie climat robuste. <ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2025, 33% des sociétés - D'ici 2030, 70% sociétés - D'ici 2035, 100% des sociétés
Office	Achats de matériels et services	0,1% 76% du scope 3 de la société de gestion	Définir et implementer une charte d'achat <ul style="list-style-type: none"> - A court terme demander aux fournisseurs de communiquer leur bilan carbone et leur stratégie climat - A moyen long terme, intégrer ce paramètre dans le choix des fournisseurs
Office	Voyages	<0,1% 19% du scope 3 de la société de gestion	Définir et implementer une politique de voyage
Office	Autres	<0,1%	Sensibiliser les équipes Réduire les déchets D'autres actions sont en cours d'évaluation



Agenda

- 1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG
- 2 Moyens internes déployés
- 3 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance
- 4 Stratégie d'engagement de l'entité
- 5 Alignement Taxonomie et focus sur les énergies fossiles
- 6 Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone
- 7 Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- 8 Critères ESG dans la gestion des risques & Respect de critères méthodologiques
- 9 Publication d'un plan d'amélioration continue

Critères ESG dans la gestion des risques & Respect de critères méthodologiques

Montefiore évalue les risques ESG de plusieurs façons et à plusieurs moments :

- **Pré deal**

Montefiore commande systématiquement une Due Dilligence ESG qui permet de couvrir les risques potentiels. Une fois les risques identifiés et évalués le dossier est présenté en comité d'investissement.

Les risques peuvent porter sur des sujets internes (problématiques de gestion RH) ou externes (évolution potentielle de la réglementation, réchauffement climatique...).

Les risques ESG sont donc pris en compte dans les décisions d'investissement soit par une sortie du deal soit par l'estimation de coûts liés à la mitigation du risque.

- **Post deal**

Montefiore demande à l'ensemble des participations de remplir un reporting de plus de 120 datapoint sur les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Ce reporting permet de mesurer les résultats et donne lieu à un reporting consolidé mais aussi, depuis 2021 à une fiche ESG par participation. Les éléments ESG sont ensuite discutés au board afin de mitiger les risques et d'avancer sur la feuille de route

L'évaluation des risques, notamment sur les sujets Biodiversité et Climat se fait de prime abord par les PAI et les autres KPIs reportés chaque année.

La société peut adopter des méthodologies spécifiques lorsque les enjeux sont fortement matériels pour une société.



Agenda

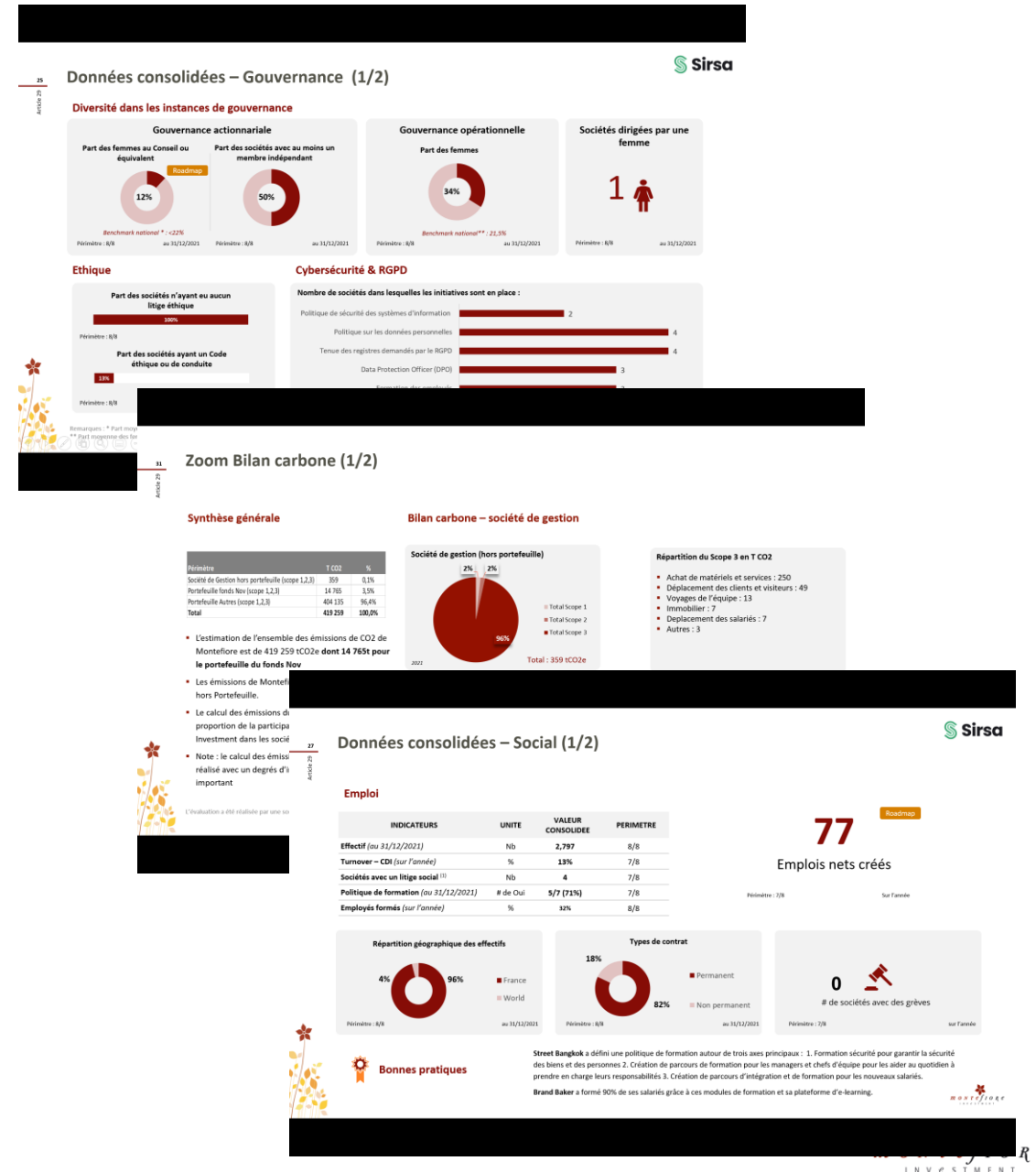
- 1 Démarche générale de prise en compte des critères ESG
- 2 Moyens internes déployés
- 3 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance
- 4 Stratégie d'engagement de l'entité
- 5 Alignement Taxonomie et focus sur les énergies fossiles
- 6 Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone
- 7 Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- 8 Critères ESG dans la gestion des risques & Respect de critères méthodologiques
- 9 Publication d'un plan d'amélioration continue

Plan d'amélioration continue

Dans le cadre de la Sustainability Policy votée en 2022, Montefiore a pris l'engagement de réaliser une feuille de route annuelle.

Aussi pour l'année 2022, une feuille de route a été établie avec des actions portant sur l'investissement durable, les opérations et la gouvernance de la société de gestion et des initiatives externes (charité, participation à des initiatives sectorielles). Ce plan sera renouvelé en 2023.

Par ailleurs, Montefiore consolide les KPIs ESG de ses participations dans un reporting. Ce reporting permettra de mesurer les résultats des efforts réalisés dans le domaine



Méthodologie de reporting

Les sociétés du portefeuille de Montefiore Investment ont répondu à un questionnaire ESG couvrant 4 principaux thèmes

154

indicateurs
quantitatifs, qualitatifs,
de questions oui/non
et de QCM

Gouvernance

- Organisation de la gouvernance, Ethique, Politique RSE, Sécurité IT

Environnement

- Management environnemental, Eau, Déchets, Carbone, incluant l'énergie et le transport, Changement climatique et biodiversité, Litiges et provisions environnementales

Chaine d'approvisionnement

- Organisation, Risques liés aux matières premières dans la chaîne d'approvisionnement

Social

- Emploi, Santé et sécurité, Bénéfices et mécanismes de partage de la valeur, Formation, Bien-être des salariés et dialogue social, Diversité

Le référentiel de reporting permet de suivre les **14 Principal Adverse Impacts (PAIS)** obligatoires et de répondre aux **standards de France Invest** et de couvrir certains **aspects sectoriels**